

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

1. FINALITE DE LA FORMATION

L'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement du premier secours en équipe de niveau 1 (PSE 1), demande dans son annexe aux organismes habilités d'établir un référentiel interne de formation (RIF) et de certification (RIC).

Ce référentiel interne de formation a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des secouristes. C'est le document de référence en matière de conception pédagogique.

2. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

A. Public visé et participants

L'unité d'enseignement PSE1 est ouverte aux agents du SDIS 42, aux jeunes sapeurs-pompiers et aux personnes disposant d'une convention de formation avec le SDIS 42.

B. Condition d'admission

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne satisfaisant les conditions fixées au 2° de l'article 11 du décret n°91-834 du 30 Août 1991 modifié, à savoir :

- être âgé(e) de seize ans, les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale ;
- être titulaire du brevet national des premiers secours ou équivalent.

C. Durée de la formation :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » est fixée à une durée minimale de trente-cinq heures, en présentiel.

D. Nombre de participants :

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 6 et 16 inclus.

4. ENCADREMENT

A. Qualification des formateurs :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique. Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours », ou équivalent, et à jour des dispositions réglementaires en vigueur.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

B. Encadrement de la formation :

Les taux d'encadrement seront proportionnels au nombre d'apprenants (compris entre 6 et 16) selon les minimas suivants :

FORMATION INITIALE			
NOMBRE D'APPRENANTS :		6 à 8	9 à 16
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Responsable pédagogique :	1	1
	Formateur(s) :	1	2
TOTAL ENCADREMENT :		2	3

FORMATION CONTINUE			
NOMBRE D'APPRENANTS :		6 à 8	9 à 16
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Responsable pédagogique :	1	1
	Formateur(s) :	0	1
TOTAL ENCADREMENT :		1	2

En tout état de cause, les taux d'encadrement ne pourront être inférieurs aux taux figurant dans les tableaux ci-dessus.

Au-delà de 16 apprenants, en formation initiale comme en formation continue, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

5. LES EVALUATIONS

Les modalités d'évaluation sont décrites dans le référentiel interne de certification.

6. TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

Conformément aux directives de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, la formation doit s'orienter vers le développement et l'accompagnement aux développements des compétences des apprenants.

Les techniques pédagogiques doivent être utilisées en fonction, et doivent répondre aux besoins des apprenants. Ainsi certaines techniques pédagogiques dites passives seront utilisées au moyen d'ateliers d'apprentissage personnalisés (APP) principalement pour l'acquisition des contenus théoriques.

D'autres techniques plus actives comme les mises en situations professionnelles (MSP) sont à privilégier pour favoriser le développement des compétences. Volontairement, la formation va privilégier les techniques actives par rapport aux techniques passives.

Une liste non exhaustive de techniques pédagogiques est présentée ci-après :

- **Activités de découverte** : Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel, etc.
- **Activités d'apprentissage** : Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage par technique miroir, mise en situation, etc.
- **Activités d'application** : Mise en situation, cas concret, QCM, QROC, etc.

7. OUTILS PEDAGOGIQUES ET DOCUMENTS A REMETTRE AUX PARTICIPANTS

Le matériel pédagogique minimum figure au point 11 ci-après.

A l'issue de la formation, un manuel conforme aux recommandations relatives à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe en vigueur, peut être remis aux participants.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

8. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation doit être conforme à l'Annexe 1 de l'arrêté du 24 Aout 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1).

9. REGLES ELEMENTAIRES D'HYGIENE

Les formateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant les produits de maquillage, s'assurent que les personnes à maquiller ne présentent pas d'allergies aux produits utilisés, et détient les justificatifs de leur conformité. Ils s'engagent également à respecter les règles d'utilisation des mannequins, les procédures de nettoyage et tiennent à jour les carnets de suivi de l'autorité d'emploi.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

10. Emploi du temps :

	Durée (mn)	Sujets à aborder ou fiche de procédure	Durée (mn)	Fiche technique
Attitude et comportement	1H30	L'abord relationnel en pratique		Evaluation de l'impact psychologie/stabiliser l'état psycho-physiologique d'une victime/L'écoute active/La respiration contrôlée/La focalisation – défocalisation attentionnelle
		Intervenir auprès d'un enfant		
Bilans	4H	Premier regard		
		Deuxième regard		Retournement à deux secouristes/Retournement à un secouriste
		Troisième regard		Evaluation de la fonction respiratoire/de la fonction circulatoire/de la fonction neurologique
		Quatrième regard		Mesure de la glycémie capillaire/Mesure de la pression artérielle/Mesure de la saturation pulsée en oxygène/Mesure de la température/Mesure de la douleur/Recherche de lésions
		Surveillance de la victime		
		Transmission du bilan		
Protection et sécurité	1H10	Sécurité sur intervention et sur intervention particulière		Dégagement d'urgence
Hygiène et Asepsie	1H25	Accident d'exposition à un risque viral		
		Risque infectieux : précautions standards et particulières		Equipements en moyen de protection contre les agents infectieux/Friction des mains/Lavage des mains/Mise en place de gants stériles/Nettoyage et désinfection d'un véhicule ou d'un local/Nettoyage et désinfection du matériel/Retrait des gants à usage unique/Utilisation des détergents et désinfectants/Utilisation des emballages à élimination de déchets.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

Urgences vitales	12H00	Arrêt cardiaque : adulte/enfant/nourrisson – en équipe ou en sauveteur isolé	2H10	Administration d'oxygène par insufflations/Aspiration de mucosité/Compressions thoraciques/Mise en place d'une canule oropharyngée/Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe/Ventilation artificielle par méthode orale/ Ventilation artificielle par un insufflateur manuel/ Utilisation d'une bouteille d'oxygène
		Détresse respiratoire	0H45	
		Détresse circulatoire	0H45	Technique de réchauffement d'une victime
		Détresse neurologique	0H45	
		Hémorragie externe	1H00	Compression manuelle/Pansement compressif/Garrot/Gaze imbibée de substance hémostatique
		Hémorragie extériorisées	0H30	
		Obstruction des voies aériennes par un corps étranger	1H00	Désobstruction par la méthode des claques dans le dos/des compressions abdominales/des compressions thoraciques
		Perte de connaissance	4H00	Libération des voies aérienne chez une victime assise/Non traumatisée/Traumatisée/Position latérale de sécurité à un secouristes/à deux secouristes/Administration d'oxygène par inhalation
		Section de membre	0H30	Utilisation d'un lot membre arraché ou sectionné
Malaises et affections spécifiques	1H00	Malaise et aggravation de maladie		Positions d'attente et de transport/Aide à la prise de médicaments/Manœuvres physiques
Atteintes circonstancielles	0H30	Noyade		
Traumatismes	2H30	Brûlures	20'	Emballage au moyen d'un pansement stérile
		Plaies	20'	Maintien d'un pansement/Pansement

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

		Traumatismes des membres		Immobilisation à l'aide d'une attelle à dépression/ Immobilisation à l'aide d'une attelle modulable/Immobilisation d'un membre supérieur au moyen d'écharpes/ Maintien de la tête en position neutre/Pose d'un collier cervical/Application de froid/
Relevage et brancardage	0H30	Relevage et brancardage		Préparation d'un dispositif de portage
Situations particulières	0H30	Situation à nombreuses victimes	30'	Repérage en cas de nombreuses victimes
Mise en situation	10h			

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

11. MATERIEL NECESSAIRE :

- Salle de formation ;
- Tableau blanc et feutres de couleur effaçables à sec ;
- Tableau papier et feutres de couleur permanents ;
- Matériel de vidéo-projection ;
- Téléphone ;
- Valise de maquillage ;
- Matériels divers neutralisés et non dangereux pour simulations lors des cas concrets et démonstrations ;
- Un mannequin adulte pour la RCP,
- Un mannequin enfant pour la RCP,
- Un mannequin nourrisson pour la RCP,
- Coupe de tête,
- Casque de moto,
- Matériels d'entretien et de désinfection des mannequins,
- Défibrillateur automatisé externe,
- Matériels décrits dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe, en vigueur.
- Référentiel interne de formation et de certification ;
- Recommandations relatives à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe.
- Un sac prompt secours minimum ;
- Un sac oxygénothérapie minimum ;
- Un aspirateur de mucosités ;
- Attèles à dépression ;
- Attèles modulables ;
- Colliers cervicaux ;
- Kits SINUS Formation ;
- Kit section de membres ;
- Un VSAV/VSSUAP selon l'inventaire type départemental.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 1 : Glossaire	Mise à jour : Juillet 2023

Afin d'uniformiser la qualité des formations PSE 1, les termes et définitions (Annexe 1) sont une référence à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.

- **Acquis** : Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.
- **Activité d'application** : C'est la réalisation de cas concret ou de mise en situation.
- **Activité pédagogique** : Types d'occupations que peuvent avoir les stagiaires et/ou le formateur. Il existe trois types d'activités pédagogiques :
 - **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.
 - **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo..) transmet un savoir.
 - **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.
- **Apprentissage** : C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.
- **Cas concret** : C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.
- **Certificat de compétences** : Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.
- **Compétence de sécurité civile** : Mise en œuvre en situation de sécurité civile de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.
- **Démonstration pratique** : C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.
- **Démonstration pratique dirigée** : C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants l'apprentissage d'une action réalisée à plusieurs alors que les formateurs ne sont pas assez nombreux pour montrer eux même cette action.
- **Discussion dirigée** : C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées...
- **Etude de cas** : C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 1 : Glossaire	Mise à jour : Juillet 2023

- **Evaluation de la formation** : Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...
- **Evaluation formative** : L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.
- **Exposé interactif** : C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.
- **Formateur** : Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.
- **Lot de premiers secours** : Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage...).
- **Mise en situation** : C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident décrite.
- **Mise en situation interactive** : C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leurs faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite.
- **Méthode pédagogique** : Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogie active....
- **Moyen pédagogique** : Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...
- **Objectif de formation** : Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.
- **Objectif général** : Enoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.
- **Organisation de la formation** : Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.
- **Organisme de formation** : Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de formation (RIF)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 1 : Glossaire	Mise à jour : Juillet 2023

- **Outils pédagogiques :** Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.
- **Pédagogie active :** Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre. La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaire. La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.
- **Pré requis :** Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.
- **Public :** Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).
- **Responsable de formation :** Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.
- **Savoir :** Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.
- **Savoir-être :** Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.
- **Savoir-faire :** Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.
- **Séquence pédagogique :** Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixé par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.
- **Simulation :** C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.
- **Support pédagogique :** Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...
- **Techniques miroir :** C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face aux candidats qui exécutent simultanément les gestes.
- **Techniques pédagogiques :** Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique. La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

REFERENTIEL INTERNE DE CERTIFICATION

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

1. PRINCIPES ET ENJEUX

L'évaluation est un temps essentiel de la formation. Cependant, il demeure capital de s'interroger en permanence sur les enjeux de l'évaluation : Pourquoi évaluer ? Pour qui évaluer ? Comment évaluer ? Qui évaluer ? Evaluer quoi ? Quand évaluer ?

L'objet de ce chapitre vise les systèmes d'évaluation et les conditions d'application à mettre en œuvre par les acteurs de la formation « PSE 1 ». L'évaluation est présente à tous les moments du déroulement de l'action de formation. Pour ce faire, elle est centrée, par les formateurs aux premiers secours vers les apprenants en lien avec les objectifs pédagogiques assignés à la formation « PSE 1 ».

Les modalités d'évaluation et de certification d'un candidat « PSE 1 » sont définies au point 2 ci-après. À ce titre, l'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier si un individu a les compétences de secouriste.

Rôle et responsabilités :

A. Le participant

Le participant doit acquérir 6 compétences pendant la formation (Annexe 1).

L'évaluation des participants, au cours de la formation de « PSE 1 » est réalisée par les formateurs aux premiers secours.

Elle a pour but de suivre et de faciliter l'acquisition des compétences de l'Annexe 1 de l'arrêté du 24 août 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 » (PSE 1).

Dans ce but, il est important que chaque participant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation, et parfois sur celle des autres stagiaires, facilitant la progression pédagogique et l'apprentissage. Leur responsabilité d'auto évaluant se caractérise essentiellement en évaluation formative.

B. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique a un rôle déterminant et une responsabilité prépondérante dans la mise en place du processus d'évaluation de la formation de « PSE 1 ». En effet, c'est elle qui assure la totalité des évaluations.

Il convient de différencier la responsabilité de chaque formateur aux premiers secours dans l'équipe pédagogique. L'évaluation demeure un travail d'équipe, de par le fait notamment d'une concertation entre les formateurs, cependant c'est bien un seul formateur qui engage sa responsabilité lorsqu'il évalue un ou plusieurs participants.

C'est l'équipe pédagogique qui décide, en fin de formation, si les participants ont acquis les compétences pour se voir attribuer la formation de « PSE 1 ».

Pour cela, elle utilise tout au long de la formation des fiches individuelles d'évaluation qui permettront de remplir le livret individuel de suivi.

2. L'EVALUATION

Dans le cadre de cette formation, il convient de réaliser les évaluations en gardant à l'idée l'importance, l'efficacité et l'innocuité des gestes et des comportements qui conduisent le participant à intervenir.

L'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier un individu en vue d'une compétence de « secouriste » et ainsi de délivrer aux participants déclarés « ADMIS », un certificat de compétences de « Secouriste- PSE 1 ».

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

A. Evaluation formative

Généralités :

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Elle a donc une fonction de régulation pédagogique, en ce sens où elle permet au participant et au formateur de faire le point pendant l'action d'apprentissage pédagogique.

Une évaluation formative permet à l'apprenant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements, de ses progrès et de ses réussites.

L'évaluation formative se retrouve dans toutes les étapes d'apprentissage lors du déroulement de la formation. Il est recommandé aux formateurs d'en user à titre de régulation. Elle réalise un « fil conducteur » puisqu'elle est réalisée de façon permanente.

Application à la formation de « PSE 1 » :

L'évaluation formative dans le cadre de l'enseignement de « secouriste » peut revêtir différentes formes, du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active :

- Le raisonnement à haute voix de l'apprenant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme. La capacité d'une personne à expliquer et justifier ce qu'elle vient de faire permet de développer ses capacités d'auto-évaluation, de prise de conscience de l'erreur. Pour le formateur, cela permet de repérer la logique de raisonnement, de repérer la cause de l'erreur, d'y remédier et de s'assurer que la connaissance est stabilisée.
- Egalement, le formateur peut apprécier une incompréhension ou une sensation d'acquiescement de la part de l'apprenant. Tout est mesurable : un comportement, une gestuelle, une question, un regard, un sourire, un pas en avant ou en arrière, des sueurs... Il est possible de rencontrer ces signes dès le début du stage et ceux jusqu'au final de la formation.
- Le dialogue entre le formateur et le participant est une technique fondamentale. Elle est mise en œuvre à travers la technique de communication d'interactivité. Le formateur conduit l'apprenant à avoir ses propres repères, fait analyser les difficultés rencontrées, donne des axes d'effort à accomplir... Le questionnement doit être court et ciblé sur la décision, l'objectif et les points clefs du ou des gestes. Il ne doit pas devenir un interrogatoire sur la totalité de la prestation dans les détails.
- La réalisation pratique de simulation ou de geste est essentielle à la mémorisation. Un participant capable de réaliser une action, en expliquant son objectif, a toutes les chances de se l'approprier et de la mettre en œuvre dans la réalité. Au travers de cette technique pédagogique, le formateur, mais aussi le participant, peuvent identifier l'erreur, en rechercher la cause et y remédier. Au contraire, ils peuvent développer la suite des séquences pédagogiques, car ils ont la certitude de l'acquisition du socle des savoirs propre à l'objectif spécifique dédié à la pratique de la compétence à acquérir

L'évaluation formative se fait en temps réel et implique une correction du geste ou de la prestation qui relève de la compétence technique (savoir-faire ou savoir-agir) et/ou de l'attitude et du comportement (savoir-être) et/ou d'un apport de connaissance (savoir).

Quelle que soit sa forme ou sa mise en œuvre, l'évaluation formative doit rester un outil de facilitation pour conduire une action de formation, aussi bien pour l'apprenant que pour le formateur. C'est une aide à l'apprentissage, permanente et progressive qui doit faire évoluer le futur intervenant secouriste, en le renseignant régulièrement sur son niveau de progression.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

B. Outils d'évaluation :

Si le formateur le juge nécessaire, il peut développer des outils d'évaluation ayant un caractère qualitatif, en utilisant des critères adaptés, pertinents et spécifiques à chaque étape de progression pédagogique. En tout état de cause, il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser fréquemment, voire continuellement, l'évaluation formative sous toutes ses formes.

C. Le barème de validation des compétences

Les formateurs aux premiers secours utiliseront la notation suivante lors des évaluations des compétences : A : Acquis - B : Acquis, à renforcer - C : En cours d'acquisition - D : Non acquis - NE : Non évalué.

Seuls les niveaux A et B permettent de valider une compétence.

Pendant la formation, le participant est évalué sur deux niveaux :

1. Evaluation de la technicité :

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches des recommandations nationales relatives à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe en vigueur, et mentionnées sur le livret individuel de suivi (Annexe 2). Toutes les cases doivent être cochées dans la colonne « fait ».

2. Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures (mise en situation) :

Chaque stagiaire participe à deux mises en situation avec du matériel, et en équipe.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

Les formateurs doivent faire travailler les participants sur les compétences suivantes :

	Compétences à acquérir
1	Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
4	Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne : <i>victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique, présentant un malaise, présentant un traumatisme des membres ou de la peau.</i>
5	Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

3. Modalités de délivrance du certificat de compétences :

A la suite du déroulement de l'évaluation, l'équipe pédagogique est chargée de l'établissement d'un procès-verbal portant connaissance de la mention « APTE » ou « INAPTE » pour chaque candidat.

Une attestation de suivi de la formation de « secouriste – PSE1 » peut être délivrée par le SDIS de la Loire sur demande du candidat.

Les certificats de compétences « secouriste – PSE1 » (Annexe 6) seront délivrés par le SDIS de la Loire aux candidats déclarés « APTE ».

4. Gestion des échecs :

Le candidat n'ayant pas acquis les compétences : 2,3,4 et / ou 6, doit suivre une nouvelle formation dans sa totalité.

Lorsqu'il n'a pas acquis la compétence 1 et/ou 5, il est autorisé à se présenter à une épreuve de rattrapage dans un délai d'un an.

Durant cette période le stagiaire pourra :

- Participer à des formations PSE 1 (notamment sur les derniers jours) afin de se préparer à l'épreuve de rattrapage.
- Solliciter le responsable pédagogique pour avoir un plan d'action et des modules de révisions.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1	Mise à jour : Juillet 2023

En cas de non acquisition de ces dernières dans le délai d'un an (non validation ou non présentation à l'épreuve), le candidat devra suivre une nouvelle formation dans sa totalité.

5. EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation de la formation analyse le système de formation dans ses différentes composantes : objectifs, dispositifs, programmes, organismes de formation...

Au sens strict de la norme, l'évaluation de la formation c'est l'action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation.

Cette évaluation peut être faite à différents moments de la formation et en fonction des réactions des différents acteurs de la formation (stagiaires, formateurs, autorités d'emploi...).

On distingue, par exemple, l'évaluation de satisfaction, l'évaluation du contenu de l'action de formation, l'évaluation des acquis...

Un questionnaire propre à la structure sera distribué aux participants en fin de formation (Annexe 5).

6. ARCHIVAGE

La réglementation Française précise des règles d'archivage et de conservation des documents administratifs. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques...).

Les documents archivables sont :

- Pendant deux mois après la décision du jury (éventualité d'un recours au tribunal administratif) :
 - La liste nominative ;
 - Les fiches de suivi des candidats ;
 - L'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude finale des candidats ;
- Pendant 30 ans :
 - Le procès-verbal de fin de formation.



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION
REFERENTIELS DE FORMATION
Référentiel Interne de Certification (RIC)

Création :
sept 2016

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1
ANNEXE 1 : Tableau de validation des compétences

Mise à jour :
Juillet 2023

N°	Compétences	Savoirs	Comment ?	Critères de performance	Niveau de validation de la compétence
1	Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi	Textes réglementaires et fiches procédures	Mise en situation / QCM / QROC	Connaissance du cadre juridique et des procédures de l'autorité d'emploi	B
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants	Fiches technique et procédures PSE 1	Mise en situation	Respect des procédures et des points clefs de la technique et des règles d'utilisation des matériels	B
3	Réaliser les gestes de premiers secours				B
4	Réaliser les gestes de premiers secours				B
5	Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage			Respect des consignes du chef d'équipe	B
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime			Respect des procédures et des points clefs de la technique et des règles d'utilisation des matériels	B

TABLEAU DE VALIDATION DES COMPETENCES

Compétences à acquérir		Acquise	Non acquise
1	Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d’emploi		
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants		
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés		
4	Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne : <i>victime d’une obstruction des voies aériennes, d’un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d’une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique, présentant un malaise, présentant un traumatisme des membres ou de la peau.</i>		
5	Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d’immobilisation, de relevage ou de brancardage		
6	Adapter son comportement à la situation ou à l’état de la victime		

Le candidat sera déclaré admis :
- S’il a acquis les 6 compétences ci-dessus
- S’il a réalisé toutes les techniques (fiche de technicité)

ADMIS ☐ AJOURNE ☐

Signature de l’équipe pédagogique Signature du candidat

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 2 : Livret individuel de suivi	Mise à jour : Juillet 2023

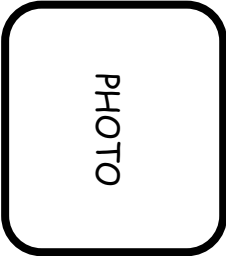


DOSSIER INDIVIDUEL DE SUIVI STAGIAIRE

NOM :

Prénom :

CIS :



Semaines du : / / au / /
du : / / au / /

N° de Stage :

Lieu du Stage :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : Signature :

SUIVI DES COMPETENCES

Compétences à acquérir	Passage					
	1	2	3	4	5	6
Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi						
Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants						
Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés						
Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne : <i>victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique, présentant un malaise, présentant un traumatisme des membres ou de la peau.</i>						
Assister des équipiers secouristes, lors des manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage						
Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime						

A : Acquis B : Acquis, à renforcer C : En cours d'acquisition D : Non acquis
E : Non évalué

Seuls les niveaux A et B permettent de valider la compétence. Il est nécessaire d'avoir 1 A + 1 B OU 3 B.

Cette grille est utilisée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique pour le suivi journalier des stagiaires dans la progression et l'acquisition des compétences. En fin de formation, elle permet d'indiquer sur la fiche d'évaluation certificative l'acquisition ou non des compétences en vue de la certification.

SUIVI DES TECHNIQUES PSE 1

Techniques	Fait	Techniques	Fait
ATTITUDE ET COMPORTEMENT		Désobstruction par la méthode des compressions thoraciques	
Evaluation de l'impact psychologique		Garrot	
Stabiliser l'état psycho-physiologique		Libération des voies aériennes chez une victime assise	
L'écoute active		Libération des voies aériennes chez une victime non traumatisée	
La respiration contrôlée		Libération des voies aériennes chez une victime traumatisée	
La focalisation/défocalisation attentionnelle		Mise en place d'une canule oro-pharyngée	
BILANS		Pansement compressif	
Retournement à deux secouristes		Gaze imbibée de substance hémostatique	
Retournement à un secouriste		Utilisation du défibrillateur automatisée externe	
Evaluation de la fonction respiratoire		Ventilation artificielle par méthode orale	
Evaluation de la fonction circulatoire		Ventilation artificielle par un insufflateur manuel	
Mesure de la glycémie capillaire		Position latérale de sécurité à deux secouristes	
Mesure de la pression artérielle		Position latérale de sécurité à un secouriste	
Mesure de la saturation pulsée en oxygène		Administration d'oxygène par inhalation	
Mesure de la température		Utilisation d'une bouteille d'oxygène	
Evaluation de la fonction neurologique		Technique de réchauffement d'une victime	
Repérage en cas de nombreuses victimes		MALAISES ET AFFECTIONS SPECIFIQUES	
Mesure de la douleur		Position d'attente et de transport	
Recherche de lésions		Aide à la prise de médicaments	
Réaliser un électrocardiogramme (option)		Manœuvres physiques	
PROTECTION ET SECURITE		TRAUMATISMES	
Dégagement d'urgence		Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle à dépression	
HYGIENE ET ASEPSIE		Immobilisation d'un membre au moyen d'une attelle modulable	
Equipement en moyens de protection contre les agents infectieux		Immobilisation d'un membre supérieur au moyen d'écharpes	
Friction des mains		Maintien de la tête en position neutre	
Lavage des mains		Pose d'un collier cervical	
Mise en place de gants stériles		Retrait d'un casque de protection	
Nettoyage et désinfection d'un véhicule ou d'un local		Application de froid	
Nettoyage et désinfection du matériel		Emballage au moyen d'un pansement stérile	
Retrait des gants à usage unique		Maintien d'un pansement	
Utilisation des détergents et désinfectants		Pansement	
Utilisation des emballages à élimination de déchets		Utilisation du lot membre arraché ou sectionné	
URGENCES VITALES		TRAUMATISMES	
Administration d'oxygène par insufflation		Préparation d'un dispositif de portage	
Aspiration de mucosités			
Compression manuelle			
Compressions thoraciques			
Désobstruction par la méthode des claques dans le dos			
Désobstruction par la méthode des compressions abdominales			

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 3 : Liste d'émargement	Mise à jour : Juillet 2023

 BUREAU DE LA FORMATION	ANNEXE 1 - PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION
	AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
	Nature de l'action : N° de la session : Dates :
	Organisateur de la session :

Candidats présentés : Candidats admis : Candidats ajournés :

LISTE DES CANDIDATS

Grade	Nom - Prénom	Date de naissance	CIS d'appartenance						

* Joindre les documents spécifiques à l'évaluation (porte feuilles de compétences,....)

L'équipe pédagogique	Grade-Prénom-Nom	Signature

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 4 : Procès-verbal	Mise à jour : Juillet 2023

 BUREAU DE LA FORMATION	ANNEXE 1 - PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
	Nature de l'action :
	N° de la session :
	Dates :
Organisateur de la session :	

Candidats présentés : Candidats admis : Candidats ajournés :

LISTE DES CANDIDATS

Grade	Nom - Prénom	Date de naissance	CIS d'appartenance							

* Joindre les documents spécifiques à l'évaluation (porte feuilles de compétences,....)

L'équipe pédagogique	Grade-Prénom-Nom	Signature

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 6 : Modèle du certificat de compétences	Mise à jour : Juillet 2023



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE – PSE 1

<Ville>, le <date>

- Vu le décret 91-454 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de secouristes de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du <date de naissance> portant «habilitation agréée» de <entité habilitée association agréée> pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément du DA PSE1 relative au référentiel interne de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV>.

<Le/Le> <qualité de l'autorité attestant>, déclarant que

<Civilite> <Prénom> <NOM>.

<qu'née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé, délivré à <Civilite> <Prénom> <NOM> le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

PSE1 - <ORGA> - n° 20XX <certificat>

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 7 : Modèle d'attestation de formation continue	Mise à jour : Juillet 2023



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2023

SAINT-ETIENNE, le 8 novembre 2023,

- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE 1 – 2603 A 42, délivrée le 26 mars 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°14-2022 du 17 février 2022 portant habilitation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire pour dispenser des formations de secourisme ;
- Vu le procès-verbal de formation (Référence PV), établi en date du <DATE_FIN/> .

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire, atteste que :

(CIVILITE) <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>,
Né(e) le <DATE_NAISSANCE_AGENT/> à <LIEU_NAISSANCE_VILLE_AGENT/> (DEPT)

a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée du (DATE de DEBUT) au <DATE_FIN/> à <LIEU_RDV/> (DEPT)

Sa compétence de **secouriste (PSE 1)** peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2024 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire,

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne de Certification (RIC)	Création : Sept 2016
	PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 ANNEXE 8 : Modèle de notification d'évaluation défavorable	Mise à jour : Juillet 2023



NOTIFICATION D'EVALUATION DEFAVORABLE 2023

SAINT-ETIENNE, le 8 novembre 2023,

(CIVILITE) <PRENOM_AGENT/> <NOM_AGENT/>,

Vous avez suivi une session de formation continue relative à (**nom de l'unité d'enseignement**), organisée du (**date du début**) au (**date de fin**).

L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de vos fonctions à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue.

Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer vos fonctions en qualité de (**formateur de formateurs, formateur aux premiers secours, formateur en prévention et secours civiques, équipier secouriste, secouriste et sauveteur**), dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s).

Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances avant de vous présenter à une nouvelle évaluation. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez dès lors exercer vos fonctions.

Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire,